**COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF**

**Séance 9 octobre 2018**

L’an deuxmil dix huit

et le **neuf octobre**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

**Présents** : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, MM. GUYET, AMELOT, Mmes LEMAITRE, MERLET, RIVIERE, MM. GAURIER, BOURGERIE, POIGNOT DELARUE, LE BOUVIER.

**Excusées :** Mme PORC, Mme TINOCO

**Absente :** Mme GIRARD

Monsieur Xavier GUYET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de changer les radiateurs du 1er et 2ème étage des logements 8 place de l’Epine. Il détail le devis de l’entreprise « SARL Luxelec ».

**Proposition de travaux :**

**Changement des radiateurs dans 2 logements « 8 place de l’Epine »**

Le chauffage se ferait par convecteur digital pour une économie d’énergie.

Le devis s’élève à 3 580 € H.T. soit 3 938 € T.T.C.

Après avoir étudié le devis, le conseil municipal émet un avis favorable à l’unanimité et :

* Autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux par l’entreprise LUXELEC pour un montant de 3 580 € H.T. soit 3 938 € T.T.
* Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
* Autorise Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au budget primitif 2018

Monsieur le Maire revient sur l’achat des panneaux de lieux-dits et directionnels évoqué lors de la réunion du 10 avril 2018 dans laquelle était évoqué d’inscrire une somme de 12 000 € au budget au compte 2158.

**Achat de panneaux de lieux-dits et signalisation**

Après avoir étudié les devis de l’entreprise Signaux Girod qui comprend la pose et les panneaux, le montant s’élève à 7 463.05 € H.T. soit 8 955.66€ T.T.C.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l’unanimité et :

* Autorise Monsieur le Maire à choisir l’entreprise Signaux Girod pour un montant de 7 463.05 € H.T. soit 8 955.66€ T.T.C. pour l’achat et la pose des panneaux de lieux-dits et directionnels.
* Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.5211-18 ;

**Demande d’adhésion communes au SAEP du Percher**

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Aube en date du 8 juin 2018, de Beaufai en date du 31 mai 2018, de Rai en date du 10 avril 2018, de Saint Nicolas de Sommaire en date du 13 avril 2018, de Saint Symphorien des Bruyeres en date du 16 avril 2018 sollicitant l’adhésion de leur commune au SAEP du Percher ;

Vu la délibération du SAEP du Percher en date du 18 juillet 2018 acceptant l’adhésion des communes de Aube, Beaufai, Rai, Saint Nicolas de Sommaire et Saint Symphorien des Bruyères ;

Considérant que l’inclusion dans le périmètre du syndicat des communes de Aube, Beaufai, Rai, Saint Nicolas de Sommaire et Saint Symphorien des Bruyères est de nature à renforcer la compétence exercée par le syndicat ;

Après en avoir délibéré POUR à l’unanimité, le conseil municipal :

* Accepte l’adhésion des communes de Aube, Beaufai, Rai, Saint Nicolas de Sommaire e Saint Symphorien des Bruyères au 1er janvier 2019 au SAEP du Percher dont le périmètre est étendu,
* Charge Monsieur le Maire de l’exécution de la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.5211-18 ;

**Demande d’adhésion des communes de La Chapelle Viel et Ecorcei au SAEP du Percher**

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de la Chapelle Viel et Ecorcei en date du 25 septembre 2018 sollicitant l’adhésion de leur commune au SAEP du Percher ;

Vu la délibération du SAEP du Percher en date du 26 septembre 2018 acceptant l’adhésion des communes de la Chapelle Viel et Ecorcei.

Considérant que l’inclusion dans le périmètre du syndicat des communes de la Chapelle Viel et Ecorcei est de nature à renforcer la compétence exercée par le syndicat ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

* REFUSE l’adhésion des communes de la Chapelle Viel et Ecorcei au SAEP du Percher dont le périmètre est étendu au 1er janvier 2019 par 12 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.
* CHARGE Monsieur le Maire de l’exécution de la présente délibération.

**COMMUNICATION**

Monsieur le Maire informe que Madame CHATIZEL, Présidente de l’association du patrimoine souhaiterai réaliser des travaux sur l’Autel latéral nord de l’Eglise St Léonard. Une subvention de 80 pourcent est envisagée par le conseil départemental au titre de la sauvegarde d’urgence.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l’unanimité pour réaliser les travaux dans l’éventualité d’obtenir la subvention.

Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier de remerciement de la MJC pour la subvention attibuée.

Monsieur le Maire informe qu’il y aura surement des achats liés à la décoration de noël tels que des cordons lumineaux.

Monsieur le Maire notifie aux membres du conseil municipal de la réception d’un arrêté de travaux concernant la création d’une plateforme radar sur la RD 926.

Monsieur le Maire dit qu’il y a un camion en face au garage Poirier qui empêche souvent la visibilité. Il faudrait voir pour faire un courrier pour en avertir le conseil départemental.

**TOUR DE TABLE**

Monsieur AMELOT et Madame LEMAITRE rapellent qu’il y a souvent des camions face au garage Poirier qui empêchent souvent la visibilité. Il faudrait voir pour faire un courrier pour en avertir le conseil départemental.

Madame LEMAITRE met en avant le problème des arrêts de car supprimés et dit que certaines familles se trouvent pénalisées.

Monsieur DELARUE informe qu’il a assisté à une réunion environnement au sein de la Communauté des communes des Pays de l’Aigle.

Monsieur AMELOT demande s’il y a des procédures pour répertorier les nids de frelons asiatiques et dit qu’un nid a été signalé et détruit au lieu-dit le Bois Hamery.

Monsieur LE BOUVIER demande si la commune va être concernée par les sacs transparents pour le tri. Monsieur le Maire répond que ce n’est pas envisagé pour le moment sur notre commune.

Madame VANDEWALLE annonce qu’elle a asisté à une réunion du Percher dans laquelle ils ont abordé le rapport annuel de la qualité de l’eau et dit qu’il y a un bon rendement.

Madame VANDEAWALLE demande à bloquer une date pour les décorations de Noël. Une réunion aura lieu le vendredi 2 novembre à 20 h à la salle polyvalente, pour une installation le samedi 1er décembre.

Séance levée à 21 h 00